

# 6

## Comptes sociaux 2023 RFA

<b>6.1</b>	<b>Comptes de résultat comparés</b>	<b>362</b>
<b>6.2</b>	<b>Bilans comparés</b>	<b>363</b>
<b>6.3</b>	<b>Variation des capitaux propres</b>	<b>364</b>
<b>6.4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>365</b>
<b>6.5</b>	<b>Notes annexes aux comptes sociaux</b>	<b>366</b>
<b>6.6</b>	<b>Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.</b>	<b>384</b>
6.6.1	Dépenses et charges visées à l'article 223 <i>quater</i> du CGI	384
6.6.2	Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu	384
6.6.3	Chiffre d'affaires (hors taxes)	385
<b>6.7</b>	<b>Résultats financiers sur cinq ans</b>	<b>385</b>
<b>6.8</b>	<b>Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)</b>	<b>386</b>
<b>6.9</b>	<b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	<b>387</b>

**RFA**

Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L. 451-I-2 du Code monétaire et financier.

Les comptes sociaux détaillés dans ce chapitre sont ceux de L'Oréal S.A. Ils font état de la situation financière de la Société mère *stricto sensu*. Ils n'intègrent pas les comptes des filiales du Groupe, par opposition aux comptes consolidés.

Les éléments relatifs aux comptes sociaux présents dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sont intégrés dans ce chapitre. Les pages concernées sont : le tableau des principales variations et franchissements de seuil des titres de participation dans les filiales, celui des résultats financiers sur cinq ans ainsi que le montant des dépenses et charges prévues à l'article 223 *quater* du Code général des impôts et le tableau des factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu prévu par les articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce. Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux complète ces informations.

## 6.1. Comptes de résultat comparés

En millions d'euros	Notes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>6 909,6</b>	<b>7 164,5</b>	<b>5 944,5</b>
Chiffre d'affaires	2	5 982,7	6 282,0	5 255,4
Reprise de provisions et transferts de charges		169,9	168,4	135,6
Autres produits	3	757,0	714,1	553,5
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 5 917,1</b>	<b>- 6 290,3</b>	<b>- 5 297,1</b>
Achats consommés et variation de stocks		- 478,9	- 792,8	- 705,4
Autres achats et charges externes		- 3 296,1	- 3 309,4	- 2 659,0
Impôts et taxes		- 120,6	- 129,7	- 135,4
Charges de personnel		- 1 307,6	- 1 376,3	- 1 276,7
Dotations aux amortissements et provisions	5	- 381,3	- 314,2	- 288,7
Autres charges		- 332,6	- 367,9	- 231,9
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>992,5</b>	<b>874,2</b>	<b>647,4</b>
Produits financiers nets	6	5 124,1	11 711,7	3 517,1
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	6	- 2 010,5	108,1	- 183,4
Différences de change		35,8	- 316,1	- 93,6
<b>Résultat financier</b>		<b>3 149,4</b>	<b>11 503,7</b>	<b>3 240,1</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>4 141,9</b>	<b>12 377,9</b>	<b>3 887,5</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>7</b>	<b>- 113,8</b>	<b>246,6</b>	<b>2,1</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		- 37,7	- 31,0	- 27,4
Impôts sur les bénéfices	8	- 164,1	- 250,4	- 1,7
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>3 826,3</b>	<b>12 343,1</b>	<b>3 860,5</b>

## 6.2. Bilans comparés

### ACTIF

<i>En millions d'euros (En valeurs nettes)</i>	Notes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles	11	4 258,1	4 876,4	4 607,4
Immobilisations corporelles	12	439,2	625,3	573,4
Immobilisations financières	13	20 353,0	17 274,6	19 272,1
<b>Actif immobilisé</b>		<b>25 050,3</b>	<b>22 776,3</b>	<b>24 452,9</b>
Stocks		0,9	135,6	102,3
Avances et acomptes versés		12,5	11,6	6,4
Clients et comptes rattachés	15	722,9	1 030,9	770,2
Autres actifs circulants	15	347,8	513,6	515,0
Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	14	72,0	76,8	33,4
Disponibilités	26	347,1	618,0	0,6
<b>Actif circulant</b>		<b>1 503,2</b>	<b>2 386,5</b>	<b>1 427,9</b>
Comptes de régularisation actif		61,0	90,8	84,4
Primes de remboursement des obligations		7,4	0,0	0,0
Écart de conversion actif	20	45,4	59,6	188,2
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>26 667,3</b>	<b>25 313,3</b>	<b>26 153,4</b>

### PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Capital		106,9	107,0	111,5
Primes		3 370,2	3 368,7	3 265,6
Réserves et report à nouveau		11 267,8	2 673,0	10 813,1
Résultat net		3 826,3	12 343,1	3 860,5
Provisions réglementées		16,9	22,0	29,9
<b>Capitaux propres</b>		<b>18 588,1</b>	<b>18 513,8</b>	<b>18 080,6</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>17</b>	<b>320,3</b>	<b>596,6</b>	<b>878,3</b>
Emprunts et dettes financières	18	6 555,3	3 872,1	4 946,5
Fournisseurs et comptes rattachés	19	597,1	1 201,8	994,7
Autres passifs circulants	19	543,9	1 051,2	1 234,8
<b>Autres dettes</b>		<b>7 696,3</b>	<b>6 125,1</b>	<b>7 176,0</b>
Écart de conversion passif	20	62,6	77,8	18,5
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>26 667,3</b>	<b>25 313,3</b>	<b>26 153,4</b>

### 6.3. Variation des capitaux propres

Le capital social se compose de 534 725 475 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2023 :

- émission de 34 020 actions au titre du programme d'actionnariat salarié ;
- émission de 776 525 actions gratuites ;
- annulation de 1 271 632 actions.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Écart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020 avant affectation du résultat</b>	<b>112,0</b>	<b>3 259,8</b>	<b>42,5</b>	<b>9 977,6</b>	<b>4 158,8</b>	<b>36,2</b>	<b>17 586,8</b>
Augmentation de capital	0,1	5,8					5,9
Annulation d'actions	- 0,6			- 1 101,3			- 1 101,9
Affectation du résultat 2020				1 894,4	- 1 894,4		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020					- 2 264,4		- 2 264,4
Résultat de l'exercice 2021					3 860,5		3 860,5
Autres variations de la période				- 0,1		- 6,3	- 6,4
<b>Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat</b>	<b>111,5</b>	<b>3 265,6</b>	<b>42,5</b>	<b>10 770,6</b>	<b>3 860,5</b>	<b>29,9</b>	<b>18 080,6</b>
Augmentation de capital	0,3	103,1					103,4
Annulation d'actions	- 4,8			- 9 399,4			- 9 404,2
Affectation du résultat 2021				1 259,3	- 1 259,3		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021					- 2 601,2		- 2 601,2
Résultat de l'exercice 2022					12 343,1		12 343,1
Autres variations de la période						- 7,9	- 7,9
<b>Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat</b>	<b>107,0</b>	<b>3 368,7</b>	<b>42,5</b>	<b>2 630,5</b>	<b>12 343,1</b>	<b>22,0</b>	<b>18 513,8</b>
Augmentation de capital	0,2	1,5					1,7
Annulation d'actions	- 0,3			- 499,7			- 500,0
Affectation du résultat 2022				9 094,7	- 9 094,7		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022					- 3 248,4		- 3 248,4
Résultat de l'exercice 2023					3 826,3		3 826,3
Autres variations de la période				- 0,2		- 5,1	- 5,3
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>106,9</b>	<b>3 370,2</b>	<b>42,5</b>	<b>11 225,3</b>	<b>3 826,3</b>	<b>16,9</b>	<b>18 588,1</b>

Le montant porté en réserves correspondant (i) aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres, (ii) aux mouvements intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de paiement du dividende, sur les plans d'actions gratuites arrivant à échéance (iii) et le nombre définitif d'actions éligibles au dividende majoré, s'élève à - 2,9 millions d'euros en 2023 contre - 4,5 millions d'euros en 2022 et - 2,7 millions d'euros en 2021.

Le poste « Provisions réglementées et subventions d'investissement » s'élevant au 31 décembre 2023 à 16,9 millions d'euros contre 22 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, est principalement constitué des amortissements dérogatoires.

Les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont détaillés en note 16.

## 6.4. Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Exploitation</b>				
<b>Résultat net</b>		<b>3 826,3</b>	<b>12 343,1</b>	<b>3 860,5</b>
Dotations aux amortissements	11- 12	142,5	166,0	162,7
Dotations aux provisions (nettes des reprises) <sup>(1)</sup>		2 077,6	- 208,9	121,8
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations		122,8	4,3	57,9
Autre opération sans incidence sur la trésorerie		16,2		3,6
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>6 185,4</b>	<b>12 304,5</b>	<b>4 206,5</b>
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation <sup>(1)</sup>	24	- 566,8	65,5	45,0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>5 618,6</b>	<b>12 370,0</b>	<b>4 251,5</b>
<b>Investissements</b>				
Acquisition d'immobilisations	11- 12- 13	- 1 845,9	- 7 845,7	- 10 594,5
Variation des autres actifs financiers	25	- 3 582,4	- 361,7	171,8
Cession d'immobilisations		109,3	27,2	36,5
<b>Flux de trésorerie affectés aux investissements</b>		<b>- 5 319,0</b>	<b>- 8 180,2</b>	<b>- 10 386,2</b>
<b>Financement</b>				
Augmentation de capital		1,5	103,2	5,8
Dividendes versés		- 3 248,4	- 2 601,2	- 2 264,4
Variation des dettes financières	18	2 675,8	- 1 074,4	4 577,3
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>		<b>- 571,1</b>	<b>- 3 572,4</b>	<b>2 318,7</b>
Trésorerie acquise ou cédée dans la période		0,6	0,0	26,3
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>- 270,9</b>	<b>617,4</b>	<b>- 3 789,7</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	26	618,0	0,6	3 790,3
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>	<b>26</b>	<b>347,1</b>	<b>618,0</b>	<b>0,6</b>

(1) Suite au dénouement du litige avec l'Autorité de la concurrence France, la reprise de provision et l'extourne de la créance pour un même montant de 189,5 millions d'euros ont été présentées dans les opérations sans incidence sur la trésorerie.

## 6.5. Notes annexes aux comptes sociaux

### SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

<b>NOTE 1.</b>	Principes comptables	367	<b>NOTE 17.</b>	Provisions pour risques et charges	375
<b>NOTE 2.</b>	Chiffre d'affaires	369	<b>NOTE 18.</b>	Emprunts et dettes financières	375
<b>NOTE 3.</b>	Autres produits	369	<b>NOTE 19.</b>	État des échéances des dettes	376
<b>NOTE 4.</b>	Ventilation de l'effectif moyen	369	<b>NOTE 20.</b>	Écarts de conversion	377
<b>NOTE 5.</b>	Dotations aux amortissements et provisions	369	<b>NOTE 21.</b>	Instruments financiers dérivés	377
<b>NOTE 6.</b>	Résultat financier	370	<b>NOTE 22.</b>	Opérations avec les entreprises et les parties liées	379
<b>NOTE 7.</b>	Résultat exceptionnel	370	<b>NOTE 23.</b>	Engagements hors bilan	379
<b>NOTE 8.</b>	Impôts sur les bénéficiaires	370	<b>NOTE 24.</b>	Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	379
<b>NOTE 9.</b>	Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts	371	<b>NOTE 25.</b>	Variation des autres actifs financiers	379
<b>NOTE 10.</b>	Frais de recherche	371	<b>NOTE 26.</b>	Trésorerie nette à la clôture	380
<b>NOTE 11.</b>	Immobilisations incorporelles	371	<b>NOTE 27.</b>	Autres informations	380
<b>NOTE 12.</b>	Immobilisations corporelles	372	<b>NOTE 28.</b>	Événements post-clôture	380
<b>NOTE 13.</b>	Immobilisations financières	372	<b>NOTE 29.</b>	Liste des filiales et participations	380
<b>NOTE 14.</b>	Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	373			
<b>NOTE 15.</b>	État des échéances des créances	373			
<b>NOTE 16.</b>	Options de souscription ou d'achat d'actions – Actions gratuites – Plan d'actionnariat salarié	373			

### Faits marquants de l'exercice

#### Réorganisation

Le 9 février 2023, le Conseil d'Administration de L'Oréal a approuvé deux projets d'apports partiels d'actifs dont la réalisation a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Ces opérations ont consisté en :

- un apport, à la société L'Oréal France, des branches complètes et autonomes d'activité Affaires Marchés France (activité de commercialisation sur le marché français des produits des quatre Divisions du Groupe – Produits Grand Public France, Produits Professionnels France, Luxe France et Beauté Dermatologique France), Domaines d'Excellence (activité de services au profit des filiales situées en France, réalisée par des services centraux et fonctions support) et la totalité des actions composant le capital de la société Luxury of Retail, filiale à 100 % de L'Oréal ;
- un apport, à la société L'Oréal International Distribution, de la branche complète et autonome d'activité International Distribution (exploitation des marques des quatre Divisions dans les pays où les marques ne sont pas commercialisées par les filiales de la Société, ainsi que l'animation mondiale du réseau de distribution).

#### Acquisition/cession

En avril 2023, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec Natura & Co pour l'acquisition d'Aésop, la marque australienne de cosmétiques de luxe, pour un montant de 2,4 milliards d'euros. L'acquisition réalisée par la filiale L'Oréal Australia, détenue à 100 % par L'Oréal S.A., a été finalisée en août 2023. Elle a été financée au moyen de la trésorerie du Groupe à hauteur de 0,4 milliard d'euros et d'un emprunt obligataire, contracté en mai 2023, d'un montant de 2 milliards d'euros en deux tranches (cf. note 18).

Suite à cette acquisition, des réorganisations juridiques ont été opérées. En novembre 2023, L'Oréal S.A. a racheté 100 % des titres d'Aésop UK à la société Eméis Holding PTY Ltd pour un montant de 968,2 millions d'euros.

En septembre 2023, L'Oréal a cédé la marque Sanoflore à Ekkio Capital, un fonds d'investissement français spécialisé dans les PME du secteur de la santé et de la beauté. L'impact de cette cession est non significatif sur le compte de résultat de L'Oréal S.A.

#### Autres événements

En novembre 2023, le Groupe a émis un nouvel emprunt obligataire de 1,5 milliard d'euros en deux tranches (cf. note 18).

## Note 1. Principes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises, tel que figurant dans le règlement ANC 2014-03 (Plan Comptable Général) et aux principes comptables généralement admis. Les comptes de l'exercice 2023 ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

### 1.1. Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises, nettes des retours et des remises et ristournes accordées, ainsi que des prestations de services y compris les redevances de technologie.

### 1.2. Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

### 1.3. Frais de recherche et innovation

Les frais de recherche et innovation sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

### 1.4. Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés immédiatement en charges de l'exercice où ils sont encourus.

### 1.5. Impôts sur les bénéfices

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

### 1.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, y compris frais d'acquisition.

Les malis techniques de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents correspondants et amortis le cas échéant.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une dépréciation. Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Les brevets sont amortis sur une période de 2 à 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les *cash flows* futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an, même lorsqu'il n'existe aucun indice de perte de valeur.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre cinq et huit ans, et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

### 1.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, y compris frais d'acquisition.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20-50 ans
Installations, Agencements	5-10 ans
Installations techniques, Matériel, Outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception, pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de dix ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire. Des amortissements exceptionnels peuvent être comptabilisés, dès lors que les faits et circonstances conduisent à revoir la durée d'utilisation du bien.

### 1.8. Immobilisations financières

#### 1.8.1. Titres de Participation

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si la valeur d'utilité devient inférieure à sa valeur comptable.

#### 1.8.2. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale, et convertis au cours de change en vigueur à la clôture pour ceux libellés en devises. Ils sont également, si nécessaire, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions en vue de leur annulation sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

## 1.9. Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. À la clôture de chaque période comptable, les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet d'une dépréciation si la valeur nette de réalisation probable, évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles, est inférieure à la valeur brute.

## 1.10. Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

## 1.11. Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune dépréciation n'est appliquée. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de bourse, une dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Une provision pour risques et charges relative aux actions propres affectées au plan d'actions gratuites pour la part relative aux salariés de L'Oréal S.A. est reconnue au fur et à mesure de l'acquisition des droits. Les actions propres affectées au plan d'actions gratuites relatives aux salariés des filiales du Groupe sont dépréciées en totalité, mais la charge correspondante sera supportée pour l'essentiel par les filiales concernées.

## 1.12. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature commerciale, financière, fiscale ou sociale.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable pour l'Entreprise de supporter pour éteindre son obligation. Selon la nature des provisions, l'estimation des provisions tient compte des hypothèses les plus probables de réalisation, ou est évaluée selon des méthodes statistiques.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs (incertains) qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et font l'objet d'une information le cas échéant.

## 1.13. Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

L'ensemble des créances, dettes, prêts et emprunts libellés en devises sont convertis au bilan sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ces variations de change, ainsi que les variations de change liées aux instruments de couverture souscrits pour couvrir ces créances, dettes, prêts et emprunts en devises sont comptabilisées au bilan dans les postes « Écart de conversion actif/passif ».

Les écarts de conversion donnent lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change, calculée devise par devise. La position globale de change exclut les variations de change des instruments de couverture et des éléments couverts.

Le gain potentiel tel qu'il ressort de la position globale de change ne fait pas l'objet de comptabilisation d'un produit dans le compte de résultat, conformément aux normes comptables françaises.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan et les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts, dans le même agrégat de résultat. Les primes d'option et les reports/dépôts sont comptabilisés en résultat lors de l'enregistrement de l'élément couvert en résultat.

Les instruments dérivés qui n'entrent pas dans une relation de couverture sont qualifiés de position ouverte isolée. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan, en contrepartie d'un compte d'« écart de conversion ».

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

## 1.14. Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant des couvertures de taux, les résultats dégagés par les *swaps* et les *caps* de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *pro rata temporis*.

## 1.15. Engagements en matière de régimes de retraite et Avantages assimilés

L'Oréal S.A. participe, selon les lois et usages, à différents régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les dirigeants mandataires sociaux sont assimilés à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation. La société a opté pour la nouvelle possibilité offerte par la recommandation ANC 2013-02 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages assimilés telle que modifiée le 5 novembre 2021. En effet, la répartition de l'augmentation de

l'engagement pour chaque salarié n'est plus linéaire sur sa durée d'emploi mais linéaire sur la seule durée d'acquisition de ses droits à prestations.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors-bilan.

Seuls les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

## Note 2. Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Vente de marchandises	1 484,9	2 488,1	2 351,2
Prestations de services <sup>(1)</sup>	4 361,3	3 672,7	2 795,7
Autres produits	136,5	121,2	108,5
<b>TOTAL</b>	<b>5 982,7</b>	<b>6 282,0</b>	<b>5 255,4</b>

(1) Inclut la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 2 693,1 millions d'euros en 2023 contre 3 400,8 millions d'euros en 2022 et 3 093,6 millions d'euros en 2021.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par les opérations d'apports partiels d'actifs réalisées en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (cf. § Faits marquants de l'exercice).

## Note 3. Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques ainsi que les gains de change d'exploitation.

## Note 4. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2023	2022	2021
Cadres	5 982	6 482	6 001
Agents de maîtrise	1 665	2 062	2 119
Employés	81	129	148
Ouvriers	232	337	326
VRP	259	533	540
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>8 219</b>	<b>9 543</b>	<b>9 134</b>
Apprentis	462	515	410

(1) La baisse de l'effectif moyen s'explique par les opérations d'apports partiels d'actifs qui ont entraîné le transfert des effectifs des activités Affaires Marché France, Domaines d'Excellence et International Distribution vers les sociétés L'Oréal France et L'Oréal International Distribution.

## Note 5. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Amortissements des immobilisations	- 131,8	- 157,2	- 152,2
Dépréciation de l'actif immobilisé	- 94,2	- 49,4	- 18,9
Dépréciation de l'actif circulant	- 11,8	- 8,2	- 9,8
Provisions pour risques et charges	- 143,5	- 99,4	- 107,8
<b>TOTAL</b>	<b>- 381,3</b>	<b>- 314,2</b>	<b>- 288,7</b>

## Note 6. Résultat financier

Les produits financiers nets comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes encaissés <sup>(1)</sup>	5 179,8	11 726,2	3 549,2
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	105,4	27,8	0,1
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes financières	- 140,6	- 4,9	- 21,9
Autres	- 20,5	- 37,4	- 10,3
<b>TOTAL</b>	<b>5 124,1</b>	<b>11 711,7</b>	<b>3 517,1</b>

(1) En 2022, L'Oréal a perçu un dividende exceptionnel de 6,8 milliards d'euros en provenance de sa filiale L'Oréal Hong Kong suite au transfert de l'activité Travel Retail Asie à L'Oréal Singapour. Elle a également perçu, en complément du dividende annuel versé à ses actionnaires, un dividende supplémentaire exceptionnel versé par Sanofi pour 74,5 millions d'euros sous forme d'actions Euroapi.

Les dotations aux provisions, nettes des reprises et transferts de charges concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation <sup>(1)</sup>	- 2 044,1	- 49,2	- 40,4
Dépréciations des autres immobilisations financières	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Provisions pour risques et charges à caractère financier <sup>(2)</sup>	31,6	154,8	- 143,0
Autres	2,0	2,5	-
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 010,5</b>	<b>108,1</b>	<b>- 183,4</b>

(1) En 2023 concerne principalement la dépréciation des titres L'Oréal Singapour. Cette dernière est la conséquence mécanique de la baisse de situation nette de L'Oréal Singapour, elle-même due à différentes réorganisations opérationnelles du Travel Retail.

(2) En 2023 concerne principalement les reprises de provision pour risques relatives à la situation nette négative des filiales pour 39,2 millions d'euros.

En 2022 concerne principalement la provision pour risque de change pour 165,1 millions d'euros.

## Note 7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 113,8 millions d'euros en 2023, contre 246,6 millions en 2022 et 2,1 millions en 2021.

## Note 8. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'analysent ainsi :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Impôt sur le résultat courant	- 175,1	- 262,5	- 82,3
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	11,0	12,1	80,6
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>- 164,1</b>	<b>- 250,4</b>	<b>- 1,7</b>

En 2023, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 43,9 millions d'euros.

En 2022, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un mali d'intégration fiscale de 65,0 millions d'euros.

En 2021, la charge d'impôt comptabilisée par L'Oréal tient compte d'un boni d'intégration fiscale de 53,3 millions d'euros.

## Note 9. Accroissement ou allégement de la dette future d'impôts

En millions d'euros	31.12.2021		31.12.2022		Variations		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Décalages temporaires</b>								
Provisions réglementées	-	7,6	-	5,6	2,2	0,7	-	4,1
Charges non déductibles temporairement	132,8	-	100,5	-	11,4	18,5	93,4	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	-	43,8	4,7	-	-	0,2	4,5	-
Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments à imputer</b>								
Déficits, amortissements différés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Éléments de taxation éventuelle</b>								
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	137,0	-	137,0	-	-	-	137,0

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés aux taux normal et réduit.

## Note 10. Frais de recherche

L'ensemble des frais engagés en 2023 dans le cadre de l'activité Recherche s'élève à 1 293,2 millions d'euros contre 1 188,3 millions d'euros en 2022 et 1 040,7 millions d'euros en 2021.

## Note 11. Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Apport partiel d'actif <sup>(6)</sup>	Autres mouvements	31.12.2023
Brevets et marques <sup>(1)</sup>	1 147,6	1 196,7	-	- 13,4	- 26,6	5,7	1 162,4
Fonds commerciaux <sup>(2)</sup>	2 981,7	3 132,7	0,1	- 43,2	- 602,2	-	2 487,4
Logiciels <sup>(3)</sup>	602,8	665,0	24,0	- 121,1	- 83,4	42,6	527,1
Autres immobilisations incorporelles	551,0	551,0	-	- 1,6	- 23,7	-	525,7
Immobilisations en cours <sup>(4)</sup>	260,8	377,4	212,4	- 7,8	- 8,4	- 53,2	520,4
<b>Valeur brute</b>	<b>5 543,9</b>	<b>5 922,6</b>	<b>236,5</b>	<b>- 187,1</b>	<b>- 744,3</b>	<b>- 4,9</b>	<b>5 223,0</b>
Brevets et marques	193,4	210,0	16,8	- 8,3	- 4,4	-	214,0
Fonds commerciaux	2,5	0,1	-	- 0,1	-	-	0,0
Logiciels <sup>(3)</sup>	438,1	491,4	72,1	- 121,1	- 62,4	-	380,1
Autres immobilisations incorporelles	72,3	74,8	0,8	- 1,6	- 5,7	-	68,2
<b>Amortissements</b>	<b>706,3</b>	<b>776,3</b>	<b>89,7</b>	<b>- 131,1</b>	<b>- 72,5</b>	<b>-</b>	<b>662,4</b>
Brevets et marques	74,7	76,1	6,5	- 5,3	-	-	77,3
Fonds commerciaux <sup>(5)</sup>	150,1	189,3	87,5	- 41,5	- 13,9	-	221,4
Logiciels	1,9	1,0	-	- 0,9	-	-	0,1
Autres immobilisations incorporelles	3,6	3,6	-	-	-	-	3,6
<b>Dépréciation</b>	<b>230,2</b>	<b>269,9</b>	<b>94,0</b>	<b>- 47,7</b>	<b>- 13,9</b>	<b>-</b>	<b>302,5</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 607,4</b>	<b>4 876,4</b>	<b>52,8</b>	<b>- 8,3</b>	<b>- 657,9</b>	<b>- 4,9</b>	<b>4 258,1</b>

(1) Cession/reprise : concerne principalement la cession de la technologie de Logocos totalement amortie.

(2) Cession/reprise : sortie du mali de fusion Sanoflore suite à la cession de la marque (cf. § Faits marquants de l'exercice).

(3) Mises au rebut de logiciels totalement amortis.

(4) Hausse des investissements liée au déploiement de l'ERP transactionnel comptable (mise en service en janvier 2024).

(5) Acquisition/dotation : dépréciation du fonds de commerce It Cosmetics et du mali de fusion affecté à la marque Decléor, totalement déprécié.  
Cession/reprise : reprise de la provision pour dépréciation du mali de fusion Sanoflore.

(6) Actifs transférés dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (cf. § Faits marquants de l'exercice).

## Note 12. Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Apport partiel d'actif <sup>(1)</sup>	Autres mouvements	31.12.2023
Terrains	81,3	81,3	-	-	- 0,8	-	80,5
Constructions	769,3	749,5	14,8	- 34,2	- 91,8	38,6	676,9
Instal. Techn. Mat. Outillage	218,7	215,0	8,1	- 4,9	- 23,0	1,1	196,3
Autres immob. Corporelles	297,2	351,9	14,5	- 43,3	- 288,3	25,1	59,9
Immobilisations en cours <sup>(2)</sup>	48,1	85,9	25,8	0,7	- 18,3	- 65,8	28,3
Avances et acomptes	3,1	4,6	-	- 2,7	-	-	1,9
<b>Valeur brute</b>	<b>1 417,7</b>	<b>1 488,2</b>	<b>63,2</b>	<b>- 84,4</b>	<b>- 422,2</b>	<b>- 1,0</b>	<b>1 043,8</b>
Terrain	2,1	2,4	0,3	-	- 0,2	-	2,5
Constructions	454,9	459,5	22,7	- 34,3	- 44,9	- 9,3	393,7
Instal. Techn. Mat. Outillage	172,2	171,2	10,1	- 4,8	- 15,7	-	160,8
Autres immob. Corporelles	208,8	227,3	19,6	- 42,9	- 166,9	9,3	46,4
<b>Amortissements</b>	<b>838,0</b>	<b>860,4</b>	<b>52,7</b>	<b>- 82,0</b>	<b>- 227,7</b>	<b>0,0</b>	<b>603,4</b>
Terrain	-	-	-	-	-	-	-
Instal. Techn. Mat. Outillage	6,3	2,6	0,3	- 1,2	- 0,5	-	1,2
<b>Dépréciation</b>	<b>6,3</b>	<b>2,6</b>	<b>0,3</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 0,5</b>	<b>-</b>	<b>1,2</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>573,4</b>	<b>625,2</b>	<b>10,2</b>	<b>- 1,2</b>	<b>- 194,0</b>	<b>- 1,0</b>	<b>439,2</b>

(1) Actifs transférés dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (cf. § Faits marquants de l'exercice).

(2) Autres mouvements : transfert lié à la mise en service en septembre 2023 du siège historique de L'Oréal, le Visionnaire - Espace François Dalle - situé au 14 rue Royale.

La dotation annuelle aux amortissements 2023 s'élève pour les immobilisations corporelles et incorporelles à :

- 131,8 millions d'euros en linéaire ;
- 10,7 millions d'euros en exceptionnel.

## Note 13. Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Affectation des malis de fusion	Acquisition/ Souscription	Cession/ Réduction	Apport partiel d'actifs <sup>(5)</sup>	Autres mouvements	31.12.2023
Titres de participation <sup>(1)</sup>	11 066,1	17 832,8	-	997,8	- 155,9	781,7	- 71,8	19 384,6
Prêts et créances rattachés <sup>(2)</sup>	33,6	223,2	-	6 425,6	- 2 851,6	- 5,5	- 38,1	3 753,6
Actions L'Oréal <sup>(3)</sup>	8 904,0	0,0	-	500,0	-	-	- 500,0	0,0
Autres	5,4	4,9	-	4,2	- 0,9	- 3,9	-	4,3
<b>Valeur brute</b>	<b>20 009,1</b>	<b>18 060,9</b>	<b>-</b>	<b>7 927,6</b>	<b>- 3 008,4</b>	<b>772,3</b>	<b>- 609,9</b>	<b>23 142,5</b>
Titres de participation <sup>(4)</sup>	736,4	785,6	-	2 107,9	- 63,8	-	- 40,4	2 789,3
Prêts et créances rattachés	0,4	0,4	-	0,4	- 0,4	- 0,4	-	0,0
Autres	0,2	0,3	-	-	-	- 0,1	-	0,2
<b>Dépréciation</b>	<b>737,0</b>	<b>786,3</b>	<b>-</b>	<b>2 108,3</b>	<b>- 64,2</b>	<b>- 0,5</b>	<b>- 40,4</b>	<b>2 789,5</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>19 272,1</b>	<b>17 274,6</b>	<b>-</b>	<b>5 819,3</b>	<b>- 2 944,2</b>	<b>771,8</b>	<b>- 569,5</b>	<b>20 353,0</b>

(1) Les acquisitions correspondent essentiellement aux titres Aésop UK pour 968,2 millions d'euros.

Cession/réduction : elles concernent principalement la réduction de capital de L'Oréal Brésil et la cession des titres Sanoflore et L'Oréal Vénézuëla. Les autres mouvements intègrent la sortie des titres de L'Oréal Côte d'Ivoire et LOA3 (TUP).

(2) Les mouvements sur prêts et créances rattachés correspondent à des prêts consentis et remboursés au cours de l'année à Finval. Au cours de l'exercice 2023, L'Oréal S.A. a mis en place des prêts long terme avec Finval pour 4 750 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 2025 et 2028. 1 000 millions d'euros ont été remboursés par anticipation en 2023.

(3) Le Conseil d'Administration du 27 juillet 2023 a décidé, dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2023, de procéder à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant maximum de 500 millions d'euros. Les actions ainsi rachetées pour 500 millions d'euros ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2023.

(4) Correspond principalement à la provision pour dépréciation des titres L'Oréal Singapour.

(5) Immobilisations financières apportées dans le cadre des apports partiels d'actifs et titres reçus en rémunération des apports (L'Oréal France et L'Oréal International Distribution).

La liste des filiales et participations est présentée à la fin des comptes sociaux.

## Note 14. Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Instruments financiers/Primes versées sur options	72,0	76,8	33,4
<b>Valeur brute</b>	<b>72,0</b>	<b>76,8</b>	<b>33,4</b>
Instruments financiers/Primes versées sur options	-	-	-
<b>Dépréciation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>72,0</b>	<b>76,8</b>	<b>33,4</b>

## Note 15. État des échéances des créances

En millions d'euros	À un an au plus	À plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	3,4	3 750,1	3 753,5	-	3 753,5
Autres immobilisations financières	4,1	-	4,1	-	4,1
<b>Clients</b>	<b>722,9</b>	<b>-</b>	<b>722,9</b>	<b>-</b>	<b>722,9</b>
<b>Autres actifs circulants dont</b>	<b>347,8</b>	<b>-</b>	<b>347,8</b>	<b>-</b>	<b>347,8</b>
Créances fiscales & sociales <sup>(2)</sup>	229,2	-	229,2	-	229,2
Débiteurs divers	41,2	-	41,2	-	41,2
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>61,0</b>	<b>-</b>	<b>61,0</b>	<b>-</b>	<b>61,0</b>

(1) Mise en place des prêts long terme avec Finval pour 4 750 millions d'euros dont l'échéance est comprise entre 2025 et 2028. 1 000 millions d'euros ont été remboursés par anticipation en 2023.

(2) Dont créance d'impôt sur les sociétés pour 24,7 millions d'euros.

Les produits à recevoir rattachés aux postes de créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Clients	3,3	3,0	2,0
Autres créances	4,7	20,5	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>8,0</b>	<b>23,5</b>	<b>25,1</b>

## Note 16. Options de souscription ou d'achat d'actions – Actions gratuites – Plan d'actionnariat salarié

### 16.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a plus de plan d'options en vigueur au 31 décembre 2023.

### 16.2. Actions gratuites

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'actions gratuites.

Date d'attribution		Date d'acquisition	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
Plans de souscription	Plans d'achat				
20.04.2017		21.04.2021	906 000	742 276	-
17.04.2018		18.04.2022	931 000	868 575	-
18.04.2019		19.04.2023	843 075	776 975	-
14.10.2020		15.10.2024	713 660	385	673 530
07.10.2021		08.10.2025	588 750	105	570 685
13.10.2022		14.10.2026	700 000	-	699 375
12.10.2023		13.10.2027	650 580	-	650 580

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de quatre ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan.

Les conditions de performance concernent pour les plans du 7 octobre 2021 et 14 octobre 2020 :

- à hauteur de 50 % des actions attribuées, la croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021 et 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020 ;
- à hauteur de 50 % des actions attribuées, l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe pour les plans du 7 octobre 2021 et 14 octobre 2020.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :

- 2022, 2023 et 2024 pour le plan 2021 ;
- 2021, 2022 et 2023 pour le plan 2020,

et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint. Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 200 actions.

Pour les plans du 12 octobre 2023 et du 13 octobre 2022, les conditions de performance concernent :

- à hauteur de 80 % de critères de performance de nature financière dont :
  - pour une moitié, croissance – par rapport à celle d'un panel de concurrents – du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices :
    - 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
    - 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022,

- pour l'autre moitié l'évolution sur la même période du résultat d'exploitation consolidé du Groupe. Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices :

- 2024, 2025 et 2026 pour le plan 2023,
- 2023, 2024 et 2025 pour le plan 2022 ;

- à hauteur de 20 % de critères de performance de nature extra-financière dont :

- 15 % liés à l'atteinte d'engagements pris par le Groupe en matière de responsabilité environnementale et sociétale dans le cadre du programme L'Oréal pour le Futur,
- 5 % lié à la parité femmes-hommes au sein des postes stratégiques dont le Comité Exécutif.

Aucune condition de performance ne s'applique jusqu'à un talon de 100 actions.

Les plans du 20 avril 2017, du 17 avril 2018 et du 18 avril 2019 ont été définitivement attribués par l'émission respectivement de 742 276 actions le 21 avril 2021, 868 225 actions le 19 avril 2022 et 776 525 actions le 19 avril 2023. Le nombre d'actions définitivement attribuées pour le plan du 18 avril 2019 a tenu compte du pourcentage de performance atteint à l'issue du plan.

Au 31 décembre 2023, les conditions de performance des plans en cours ont été supposées réalisées.

### 16.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

En juin 2022, les salariés du Groupe ont pu souscrire à un Plan d'Actionnariat selon une formule classique avec décote et abondement.

Le prix de souscription a été fixé à 254,9 euros, correspondant à 80 % de la moyenne des cours de Bourse de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Directeur Général fixant les dates de la période de souscription du 8 juin au 22 juin 2022 au cours de laquelle 410 943 actions ont été souscrites. Ce chiffre ne tient pas compte de la souscription réservée à un *Trustee* de droit anglais, dans le cadre d'un *Share Incentive Plan* mis en place au bénéfice des collaborateurs du Groupe au Royaume-Uni, dont le nombre d'actions finalisé en octobre 2023 s'élève à 3 376 actions souscrites.

Pour les salariés français, des actions ont été offertes gratuitement à la souscription en fonction de leur apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites.

Pour les salariés des autres pays, des actions ont été offertes via un plan d'attribution d'actions gratuites assorti d'une condition de présence du salarié et en fonction de l'apport personnel dans le plan avec un maximum de 4 actions offertes pour 10 actions souscrites. Les actions seront attribuées aux salariés le 26 juillet 2027 sous réserve de leur présence dans le Groupe à cette date.

L'augmentation de capital a eu lieu le 26 juillet 2022 à hauteur de 448 267 actions et le 12 octobre 2023 à hauteur de 4 643 actions y compris actions abondées.

Date d'attribution	Date d'acquisition France	Date d'acquisition international	Nombre d'actions octroyées	Nombre d'actions émises/remises	Nombre d'actions non acquises définitivement
18.06.2018	18.06.2018	19.06.2023	498 974	490 740	—
02.10.2020	02.10.2020	03.10.2025	496 991	456 695	35 554
22.06.2022	22.06.2022	23.06.2027	494 073	451 643	41 057

## Note 17. Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2021	31.12.2022	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Apport partiel d'actifs <sup>(3)</sup>	Autres mouvements	31.12.2023
Provisions pour litiges <sup>(1)</sup>	193,4	192,5	0,1	190,0	0,8	- 1,4	-	0,4
Provisions pour pertes de change	176,4	16,0	35,0	16,0	-	-	-	35,0
Provisions pour charges	171,8	158,5	115,6	69,7	14,0	- 55,5	0,8	135,7
Autres provisions pour risques <sup>(2)</sup>	336,7	229,6	61,3	17,4	101,5	- 22,8	-	149,2
<b>TOTAL</b>	<b>878,3</b>	<b>596,6</b>	<b>212,0</b>	<b>293,1</b>	<b>116,3</b>	<b>- 79,7</b>	<b>0,8</b>	<b>320,3</b>

(1) Décision de première instance rendue le 18 décembre 2014 par l'Autorité de la Concurrence française prononçant une amende de 189,5 millions d'euros contre L'Oréal dans le secteur des produits d'hygiène et de soin pour le corps pour des faits remontant au début des années 2000. Par arrêt du 27 octobre 2016, la Cour d'Appel de Paris a confirmé cette décision. Après près de dix ans de procédure, L'Oréal a formé un nouveau pourvoi en cassation qui a été rejeté le 18 octobre 2023. Il est rappelé que l'appel et le pourvoi en cassation n'étant pas suspensifs, l'amende qui avait été provisionnée fin 2014 a été payée le 28 avril 2015. Cette dernière décision définitive est sans incidence sur le compte du résultat de L'Oréal S.A. et sans impact de trésorerie, le règlement ayant déjà eu lieu en 2015.

(2) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques avec les administrations, des risques commerciaux et financiers.

(3) Provisions pour risques et charges transférées dans le cadre des opérations d'apports partiels d'actifs

La variation des provisions pour risques et charges a affecté en 2023 les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	143,5	76,6	20,2
Résultat financier	17,3	9,5	39,3
Résultat exceptionnel	51,2	207,0	56,8
<b>TOTAL</b>	<b>212,0</b>	<b>293,1</b>	<b>116,3</b>

## Note 18. Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts obligataires et à court terme par l'émission de titres négociables à court terme en France et aux États-Unis. Le montant des programmes s'élève à 5 000 millions de dollars d'une part et à 5 000 millions d'euros d'autre part. Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

La liquidité sur les émissions de titres négociables à court terme est assurée par des lignes de crédit confirmées non utilisées qui s'élèvent à 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 5 000 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

### ANALYSE PAR NATURE

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts obligataires	6 551,1	3 014,5	-
Titres négociables à court terme	-	795,2	2 507,0
Concours bancaires et Financement auprès de la centrale de trésorerie du groupe	-	-	-
Autres emprunts et dettes financières	4,2	62,4	2 439,5
<b>TOTAL</b>	<b>6 555,3</b>	<b>3 872,1</b>	<b>4 946,5</b>

## EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET EMTN

Montant des tranches En millions d'euros	Type d'émissions	Date d'émission	Type de taux	Coupon	Prix d'émission *	Échéance	Intérêts courus	31.12.2023	31.12.2022
750	—	Mars 2022	Variable	—	101,033 %	Mars 2024	0,3	750,3	751,2
1 000	—	Mars 2022	Fixe	0,375 %	99,693 %	Mars 2024	2,8	1 002,8	1 004,3
1 250	SLB	Mars 2022	Fixe	0,875 %	99,741 %	Juin 2026	5,5	1 255,5	1 259,0
1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	3,125 %	99,646 %	Mai 2025	19,4	1 019,4	-
1 000	EMTN	Mai 2023	Fixe	2,875 %	99,323 %	Mai 2028	17,8	1 017,8	-
800	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,739 %	Janvier 2027	2,8	802,8	-
700	EMTN	Novembre 2023	Fixe	3,375 %	99,754 %	Novembre 2029	2,5	702,5	-
<b>TOTAL</b>							<b>51,1</b>	<b>6 551,1</b>	<b>3 014,5</b>

\* Après commissions.

Les émissions obligataires sont principalement réalisées dans le cadre d'un programme « Euro Medium-Term Notes » dont le plafond s'élève à 5 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

## ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Inférieure à 1 an	1 801,5	866,8	4 939,8
De 1 à 5 ans	4 753,8	3 005,3	6,7
Supérieure à 5 ans	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 555,3</b>	<b>3 872,1</b>	<b>4 946,5</b>

## TAUX D'INTÉRÊT MOYEN DE LA DETTE

Pour 2023, le taux moyen de la dette en euros s'élève à 2,09 % y compris emprunt obligataire, contre 0,26 % en 2022 et - 0,51 % en 2021, et le taux moyen des titres négociables à court terme en dollars aux États-Unis s'élève à 3,22 %.

## Note 19. État des échéances des dettes

En millions d'euros	À un an au plus	À plus d'un an	Total
<b>Fournisseurs</b>	<b>597,1</b>		<b>597,1</b>
<b>Autres passifs circulants dont</b>	<b>543,9</b>		<b>543,9</b>
Dettes fiscales et sociales	447,2		447,2
Dettes sur immobilisations	29,6		29,6
Autres dettes	67,1		67,1

Les charges à payer relatives aux dettes fournisseurs et autres passifs circulants s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Fournisseurs</b>	<b>264,7</b>	<b>662,4</b>	<b>542,4</b>
<b>Dettes sur immobilisations</b>	<b>26,2</b>	<b>162,6</b>	<b>168,1</b>
<b>Dettes fiscales et sociales dont</b>	<b>394,0</b>	<b>498,7</b>	<b>486,9</b>
Provision pour participation des salariés	32,3	31,7	29,2
Provision pour intéressement	100,0	143,8	135,2
<b>Autres dettes</b>	<b>4,1</b>	<b>210,2</b>	<b>199,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>689,0</b>	<b>1 546,3</b>	<b>1 397,3</b>

## Note 20. Écarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en devises au cours de change du 31 décembre, ainsi que la prise en compte des instruments financiers, ont donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif			Passif		
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Créances financières	0,2	8,9	-	-	-	-
Clients	18,5	6,6	1,9	0,2	0,3	0,1
Dettes financières	-	-	-	-	8,9	-
Fournisseurs	-	-	0,1	-	-	-
Instruments financiers	26,7	44,1	186,2	62,4	68,6	18,4
<b>TOTAL</b>	<b>45,4</b>	<b>59,6</b>	<b>188,2</b>	<b>62,6</b>	<b>77,8</b>	<b>18,5</b>

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 35,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 comptabilisée en provision pour pertes de change (cf. note 17). Au 31 décembre 2022, la position globale

de change faisait ressortir une perte latente de 16,0 millions d'euros contre une perte latente de 176,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 21. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de change se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeur de marché		
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Changes à terme</b>						
<b>Achat EURO contre devises</b>						
EUR/AUD	23,6	22,6	19,6	- 0,4	0,3	- 0,4
EUR/BRL	189,5	159,3	106,8	- 5,1	- 0,9	- 1,8
EUR/CAD	19,1	16,9	16,6	- 0,1	0,9	- 0,5
EUR/CLP	12,3	11,0	8,2	0,5	- 0,8	0,8
EUR/CNY	1 686,5	1 697,0	1 455,3	44,8	17,9	- 130,9
EUR/CZK	12,2	11,0	8,0	0,1	- 0,5	- 0,2
EUR/DKK	20,9	19,9	15,9	0,0	0,0	0,0
EUR/GBP	56,9	43,9	44,2	- 0,6	0,5	- 1,0
EUR/IDR	60,9	52,2	45,4	1,1	2,4	- 3,7
EUR/INR	13,7	33,5	26,7	0,0	1,6	- 1,6
EUR/KRW	74,2	73,2	61,3	- 0,5	- 1,5	- 0,7
EUR/PEN	24,1	17,3	11,0	0,4	- 0,2	- 0,7
EUR/PHP	10,9	7,3	7,1	- 0,1	0,1	- 0,3
EUR/PLN	22,3	0,0	0,0	- 1,2	0,0	0,0
EUR/RSD	10,4	8,9	10,0	- 0,1	- 0,5	- 0,1
EUR/RUB	0,0	4,7	276,3	0,0	- 1,0	- 10,2
EUR/THB	69,2	62,0	51,8	0,0	- 0,8	- 0,7
EUR/TWD	69,6	59,1	55,2	0,3	2,7	- 1,4
EUR/USD	0,0	157,3	162,4	0,0	0,0	- 7,8
EUR/ZAR	39,0	28,4	20,7	- 1,0	0,2	0,2
EUR/Autres devises	19,9	23,2	32,8	- 2,2	0,2	- 0,8

En millions d'euros	Nominal			Valeur de marché		
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
<b>Vente EURO contre devises</b>						
EUR/PLN	0,0	28,2	36,2	0,0	1,3	- 0,6
EUR/SGD	140,1	129,0	98,3	- 0,2	3,2	3,6
EUR/USD	45,5	0,0	0,0	- 1,2	0,0	0,0
EUR/Autres devises	4,5	4,7	14,3	0,3	0,3	0,3
<b>Achat USD contre devises</b>						
USD/BRL	78,2	80,8	46,3	- 3,7	- 0,8	1,3
USD/CNY	242,0	306,0	256,6	2,6	1,9	- 11,8
USD/INR	14,0	10,0	8,9	- 0,1	0,2	0,0
USD/KRW	7,5	9,2	15,5	- 0,1	0,1	0,6
USD/PEN	30,9	18,4	12,9	- 0,6	- 0,7	0,1
USD/PHP	10,7	8,8	9,6	- 0,4	- 0,2	0,3
USD/THB	33,1	32,9	31,0	- 1,3	- 1,4	0,9
USD/TWD	13,2	12,5	11,2	- 0,4	0,2	0,2
USD/Autres devises	7,7	5,9	0,1	- 0,3	- 0,2	0,0
<b>Vente USD contre devises</b>						
USD/IDR	26,6	29,8	22,4	0,0	- 0,5	0,7
USD/Autres devises	2,0	0,0	0,6	1,3	0,0	- 0,2
<b>Achat CNY contre devises</b>						
CNY/IDR	25,7	29,0	28,4	0,2	0,3	- 0,2
CNY/INR	18,0	17,7	21,4	- 0,1	0,1	0,1
CNY/PHP	13,4	10,8	9,1	- 0,4	- 0,3	0,3
CNY/THB	19,7	20,2	21,8	- 0,5	- 1,1	1,1
CNY/Autres devises	7,5	7,0	6,3	- 0,2	0,1	0,3
<b>Ventes CNY contre devises</b>						
CNY/JPY	58,5	66,7	95,6	- 0,4	0,9	- 7,0
CNY/KRW	35,0	25,6	31,8	0,0	1,3	- 2,7
CNY/SGD	11,2	2,2	0,5	0,0	0,0	0,0
CNY/Autres devises	7,6	6,6	9,4	- 0,1	0,0	- 0,5
<b>Autres couples de devises</b>						
Autres	11,0	25,5	29,6	- 0,2	1,2	- 0,9
<b>Total change à terme</b>	<b>3 298,8</b>	<b>3 396,2</b>	<b>3 253,1</b>	<b>30,1</b>	<b>26,5</b>	<b>- 175,9</b>
<b>Options de change</b>						
EUR/USD	0,0	0,0	28,2	0,0	0,0	0,0
EUR/BRL	0,0	0,0	11,1	0,0	0,0	0,1
Autres devises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total options de change dont</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>39,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>
Options achetées	0,0	0,0	39,3	0,0	0,0	0,1
Options vendues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL INSTRUMENTS</b>	<b>3 298,8</b>	<b>3 396,2</b>	<b>3 292,4</b>	<b>30,1</b>	<b>26,5</b>	<b>- 175,8</b>

## Note 22. Opérations avec les entreprises et les parties liées

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

## Note 23. Engagements hors bilan

### 23.1. Engagements en matière de location

Les engagements en matière de location simple s'élevaient à 5,2 millions d'euros à moins d'un an, à 19,2 millions d'euros d'un à cinq ans et à 5,2 millions d'euros à plus de cinq ans.

### 23.2. Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 18.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Engagements en matière de retraite et avantages assimilés <sup>(1)</sup>	- 80,4	- 205,5	111,2
Engagements de rachats de minoritaires	12,2	11,6	10,6
Garanties données <sup>(2)</sup>	1 927,1	2 002,9	4 579,0
Garanties reçues	-	2,8	1,6
Commandes d'investissement et contrats de service <sup>(3)</sup>	404,1	111,4	154,0
Crédits documentaires	-	-	-

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2023 pour l'évaluation des engagements est de 3,25 % pour les régimes allouant un capital et de 3,25 % pour les régimes allouant une rente, comparés respectivement à 3,75 % et 3,75 % en 2022 et à 0,80 % et 1,10 % en 2021. Le niveau des taux a induit un excédent de financement des engagements de retraite de 81,2 millions d'euros fin 2023 comme à fin 2022.

Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du Groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés soient solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses données dont 1 842,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, pour le compte des filiales directes et indirectes contre 1 922,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 4 434,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages. Cette ligne comprend également un engagement de versement au fonds dédié à la reconstruction de Notre-Dame.

(3) Y compris les engagements irrévocables de contrats informatiques et d'achats d'énergie (ces prestations feront l'objet de refacturations à destination des entités du Groupe).

### 23.3. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La Société constitue une provision lorsqu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

## Note 24. Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Stocks	14,2	- 32,3	7,1
Créances	- 758,2	- 100,1	- 233,3
Dettes	177,2	197,9	271,2
<b>TOTAL</b>	<b>- 566,8</b>	<b>65,5</b>	<b>45,0</b>

## Note 25. Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut principalement les flux liés aux instruments financiers, classés en *Valeurs Mobilières de Placement*

## Note 26. Trésorerie nette à la clôture

La trésorerie à la clôture s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Disponibilités	337,7	616,2	0,6
Intérêts courus actifs	9,4	1,8	-
Intérêts courus passifs	-	-	-
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>347,1</b>	<b>618,0</b>	<b>0,6</b>

## Note 27. Autres informations

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figure dans la note 16 des comptes consolidés du Groupe.

## Note 28. Événements post-clôture

Dans la continuité des opérations Ambition France réalisées sur l'exercice 2023, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'entité Soproréal a été fusionnée dans L'Oréal S.A. L'Oréal S.A. a apporté le jour même à l'entité New Soproréal la branche complète et autonome d'activité Soproréal.

## Note 29. Liste des filiales et participations

### RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes <sup>(1)</sup> comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
<b>A. Principales filiales françaises (Plus de 50 % du capital détenu)</b>							
Azzaro Mugler Beauté France	78 723	845	100,00 %	78 723	78 723	1 006	488
Beauté, Recherche & Industries	1 069	15 073	100,00 %	9 495	9 495	3 802	8 280
Cosmétique Active International	19	13 947	88,97 %	15 100	15 100	126 508	89 154
Cosmétique Active Production	186	23 104	80,13 %	5 081	5 081	13 755	9 097
EpiSkin	13 609	11 730	99,92 %	17 999	17 999	1 331	0
Fapagau & Cie	15	5 090	79,00 %	12	12	13 935	12 548
Faporeal	11 944	5 232	100,00 %	11 953	11 953	6 382	6 600
Finval	19 516	142 683	100,00 %	75 677	75 677	40 258	72 471
Gemey Paris - Maybelline New York	35	8 551	99,96 %	46	46	5 583	5 388
Holdial	1	4	98,00 %	1	1	1 249	769
L & J Ré	27 500	11 075	100,00 %	27 500	27 500	1 710	0
La Roche-Posay Laboratoire Dermatologique	380	4 437	99,98 %	27 579	27 579	46 805	37 668
Noveal	1 958	11 387	100,00 %	21 501	21 501	391	5 037
Nutricos Technologies	535	-106	50,00 %	38 125	0	- 30	0
L'Oréal France	127 921	503 636	100,00 %	772 495	772 495	202 416	0
L'Oréal International Distribution	6 414	- 17 482	100,00 %	11 642	11 642	31 881	0
L'Oréal Fund for Nature Regeneration	75 000	- 2 996	100,00 %	75 000	69 100	- 2 956	0
L'Oréal Produits de Luxe International	98	55 384	99,85 %	73 814	73 814	66 072	64 662
BOLD (Business Opportunities for L'Oréal Development)	178 853	109 769	100,00 %	299 603	299 603	- 9 741	0

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes <sup>(1)</sup> comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Mugler Fashion	8	71	100,00 %	3 929	1 493	719	0
Real Campus by L'Oréal	7 205	- 6 216	100,00 %	7 205	7 205	- 1 301	0
Sciencemd	13 005	- 4 933	100,00 %	13 005	3 535	- 3 950	0
New Soproréal	50	- 10	100,00 %	50	50	- 7	0
LOA15	50	- 5	99,98 %	50	50	- 2	0
Prestige & Collections International	78	7 465	99,81 %	98 364	98 364	527 129	522 449
Magic Holdings Group Limited	33	- 105	100,00 %	63 411	11	400	0
Sicôs & Cie	375	11 948	100,00 %	1 076	1 076	9 642	11 525
Soprococ	8 250	9 013	100,00 %	11 904	11 904	8 792	3 789
Soproréal	15	4 372	100,00 %	116	116	8 448	10 777
Sparlys	7 378	16 219	100,00 %	18 553	18 553	- 8 146	0
Thermes De Saint Gervais Les Bains Le Fayet	1 047	2 845	100,00 %	22 942	16 942	191	0

**B. Principales participations françaises (Moins de 50 % du capital détenu)**

Euroapi	94 027		5,47 %	74 535	29 454		0
Sanofi <sup>(2)</sup>	2 524 776		9,35 %	423 887	423 887		420 889

(1) Y compris les résultats distribués par les SNC, et Sociétés Civiles, non intégrés fiscalement.

(2) Société cotée. L'Oréal détient à la clôture 118 227 307 actions, leur valeur boursière globale s'élève à 10 612 083 milliers d'euros au cours du 31.12.2023.

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes <sup>(1)</sup> comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
<b>A. Principales filiales étrangères (Plus de 50 % du capital détenu)</b>							
Aesop Uk Limited (Grande-Bretagne)	0	39 776	100,00 %	968 211	804 911	45 189	0
Atelier Cologne (Luxembourg)	1 210	3 851	100,00 %	88 929	46 418	19 404	0
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	52 482	32 657	73,46 %	46 195	46 195	16 968	8 981
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co. Ltd (Chine)	5 629	111	100,00 %	16 871	4 871	158	0
Biotherm (Monaco)	152	16	99,80 %	3 545	3 545	8 314	8 003
Canan Kozmetik Sanayi Ve Ticaret AS. (Turquie)	- 5 785	7 217	100,00 %	30 290	2 860	1 800	0
Cosmelor Ltd (Japon)	548	13 750	100,00 %	35 810	27 370	8 715	8 611
Cosmephil Holdings Corporation (Philippines)	171	- 123	100,00 %	400	14	0	0
Egyptelcor LLC (Égypte)	6	14	99,80 %	7	7	-112	0
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	806	20 796	100,00 %	61 123	13 123	0	0
Erwiton S.A. (Uruguay)	147	42	100,00 %	3	3	18 991	14 108
L'Oréal Israel Ltd (Israël)	4 137	14 907	92,97 %	38 497	38 497	18 056	11 824
Kosmepol Sp. z.o.o. (Pologne)	38 844	60 935	99,73 %	48 965	48 965	5 107	845
L'Oréal Adria d.o.o. (Croatie)	131	4 318	100,00 %	1 503	1 503	12 237	9 314
L'Oréal Argentina SA (Argentine)	- 44 397	141 995	96,82 %	183 864	61 964	-9 688	0
L'Oréal Australia Pty Ltd	2 711	16 348	100,00 %	33 867	33 867	38 515	57 856
L'Oréal Balkan d.o.o. (Serbie)	1 283	- 453	100,00 %	1 285	1 285	4 649	2 845
L'Oréal Baltic SIA (Lettonie)	387	- 1 361	100,00 %	529	529	2 187	0
L'Oréal Bangladesh Ltd (Bangladesh)	3 820	- 3 818	100,00 %	3 749	0	29	0

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes <sup>(1)</sup> comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Brasil Comercial de Cosméticos Ltda	219 053	- 109 210	90,82 %	164 599	164 599	61 266	67 709
L'Oréal Belgilux S.A. (Belgique)	16 124	17 232	98,93 %	77 150	77 150	23 676	127 037
L'Oréal Brasil Pesquisas e Inovacao Ltda	45 887	- 8 846	99,99 %	45 654	45 654	950	0
L'Oréal Bulgaria EOOD	102	806	100,00 %	102	102	9 364	3 486
L'Oréal Canada Inc.	3 979	109 506	100,00 %	146 517	146 517	117 857	90 010
L'Oréal Central America S.A. (Panama)	8	- 8	100,00 %	8	0	130	0
L'Oréal Central West Africa (Nigeria)	3 443	- 3 439	99,91 %	18 106	8	0	0
L'Oréal Ceska Republika s.r.o (République tchèque)	2 268	- 30	100,00 %	4 983	4 983	40 863	28 711
L'Oréal Chile S.A. (Chili)	6 173	5 000	100,00 %	43 784	43 784	31 997	31 110
L'Oréal China Co Ltd (Chine)	43 498	- 392 761	100,00 %	345 733	345 733	714 491	1 241 802
L'Oréal Colombia S.A.S (Colombie)	11 658	37 759	100,00 %	80 419	49 419	4 030	978
L'Oréal Cosmetics Industry S.A.E (Égypte)	58 382	- 43 186	100,00 %	58 363	23 363	8 263	0
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	270	- 2 558	100,00 %	8 336	8 336	66 895	45 253
L'Oréal Deutschland Gmbh (Allemagne)	12 647	58 074	100,00 %	76 855	76 855	271 468	67 957
L'Oréal East Africa Ltd (Kenya)	204	4 980	99,98 %	66 650	7 820	-5 382	0
L'Oréal Espana S.A.U. (Espagne)	59 911	18 570	100,00 %	361 454	361 454	100 574	80 821
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	- 7 572	100,00 %	1 280	1 280	11 102	13 792
L'Oréal Guatemala S.A.	1 044	1 430	100,00 %	2 162	2 162	1 430	4 484
L'Oréal Hellas S.A. (Grèce)	9 736	3 070	100,00 %	35 307	35 307	25 632	19 801
L'Oréal Hong Kong Ltd	- 77	19 684	100,00 %	24 276	24 276	49 617	57 881
L'Oréal India Private Ltd (Inde)	48 691	- 45 606	100,00 %	75 987	75 987	60 656	46 806
L'Oréal Italia Spa	1 680	48 121	100,00 %	226 469	226 469	80 024	60 140
L'Oréal Kazakhstan LLP (Kazakhstan)	422	273	100,00 %	422	422	5 058	759
L'Oréal Korea Ltd (Corée du Sud)	1 991	20 737	100,00 %	20 794	20 794	7 986	4 677
L'Oréal Liban SAL	- 428	68	100,00 %	4 136	6	2 052	0
L'Oréal Magyarország Kosmetikai Kft (Hongrie)	428	- 64	100,00 %	787	787	5 178	4 964
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	3 268	5 426	100,00 %	6 762	6 762	20 246	10 369
L'Oréal Mexico S.A. de C.V. (Mexique)	2 349	132 592	100,00 %	8 443	8 443	61 273	59 160
L'Oréal Middle East (Émirats arabes unis)	7 761	1 742	100,00 %	54 379	53 379	83 204	43 864
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	1 178	228	100,00 %	22 014	22 014	33 358	34 667
L'Oréal New Zealand Ltd (Nouvelle-Zélande)	44	3 022	100,00 %	6 110	6 110	2 526	9 151
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1 384	1 715	100,00 %	4 050	4 050	17 217	5 311
L'Oréal Österreich Gmbh (Autriche)	2 915	1 435	100,00 %	3 818	3 818	4 694	3 864
L'Oréal Pakistan Private Ltd	22 111	- 27 827	100,00 %	23 734	0	2 138	0
L'Oréal Panama S.A.	135	3 069	100,00 %	168	168	20 533	4 465
L'Oréal Peru S.A.(Pérou)	2 322	415	100,00 %	3 739	3 739	9 661	9 130
L'Oréal Philippines Inc.	3 696	- 3 464	99,53 %	39 107	1 917	691	0
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	405	- 147	100,00 %	707	707	61 676	44 902
L'Oréal Portugal Unipessoal Lda	495	541	100,00 %	6 459	6 459	7 992	65 938
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	799	81	100,00 %	974	974	21 496	16 627

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes <sup>(1)</sup> comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Saudi Arabia (Arabie saoudite)	6 759	10 894	78,16 %	12 999	12 999	5 064	3 671
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	6 402 955	- 283 989	100,00 %	6 394 939	4 656 039	13 053	0
L'Oréal Suisse S.A.	346	24 214	100,00 %	160 311	160 311	210 960	18 919
L'Oréal Sverige AB (Suède)	2 038	- 2 679	100,00 %	2 247	2 247	46 569	17 576
L'Oréal Taiwan Co Ltd (Région de Taiwan)	187	- 168	100,00 %	17 881	17 881	29 278	28 276
L'Oréal Thailand Ltd	3 992	1 887	100,00 %	5 238	5 238	24 105	12 341
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	67 289	- 56 368	100,00 %	55 093	14 243	26 288	628
L'Oréal UAE General Trading LLC (Émirats arabes unis)	21 638	12 155	100,00 %	34 523	34 523	7 693	7 194
L'Oréal UK Ltd (Grande-Bretagne)	121 150	- 70 360	100,00 %	145 573	145 573	193 694	168 051
L'Oréal Ukraine	3 033	10 178	100,00 %	2 990	0	22 942	0
L'Oréal Uruguay S.A.	244	1 364	100,00 %	2 718	2 718	1 305	0
L'Oréal USA Inc. <sup>(3)</sup>	647 731	3 776 327	100,00 %	4 851 879	4 851 879	1 151 532	1 115 323
L'Oréal Vietnam Co Ltd	13 537	- 1 108	100,00 %	13 646	13 646	11 139	9 167
L'Oréal West Africa Ltd (Ghana)	21 278	- 21 031	100,00 %	25 260	0	- 495	0
Masrelor LLC (Égypte)	17 686	- 13 544	100,00 %	17 573	17 573	2 790	0
Nanda CO Ltd. (Corée)	- 705	42 002	100,00 %	486 139	486 139	22 424	14 309
Nihon L'Oréal KK (Japon)	- 17 697	103 275	100,00 %	351 504	351 504	20 766	0
L'Oréal Travel Retail Americas Inc. (USA)	40	1 611	100,00 %	100 317	100 317	24 646	20 892
Procosa Produtos de Beleza Ltda (Brésil)	154 665	- 59 398	100,00 %	223 938	103 138	4 095	43 936
P.T. L'Oréal Indonesia	1 510	5 040	99,00 %	2 305	2 305	1 974	2 682
P.T. Yasulor Indonesia	70 936	477	99,99 %	110 022	79 022	3 330	3 846
Scental Limited (Hong Kong SAR)	5	199	100,00 %	8	8	0	0

#### B. Principales participations étrangères (Moins de 50 % du capital détenu)

LIPP Distribution (Tunisie)	3 561	4 766	49,00 %	9 009	9 009	1 982	0
-----------------------------	-------	-------	---------	-------	-------	-------	---

(1) Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

(2) Données de la sous-consolidation de la filiale L'Oréal USA Inc.

#### RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• Brute réévaluée	1 801 950	16 651 540	498 421	9 009
• Nette	1 676 620	14 055 034	453 341	9 009
Montant des prêts et avances accordés	3 750 000	3 200		
Montant des cautions et avals donnés	6 275	1 834 026		
Montant des dividendes comptabilisés	860 702	3 894 824	420 889	0

## 6.6. Autres éléments relatifs aux états financiers de L'Oréal S.A.

### 6.6.1. Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du Code général des impôts (« dépenses somptuaires ») et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

Dépenses et charges	3,2 millions d'euros
Impôt correspondant	0,8 million d'euros

### 6.6.2. Factures émises et reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, la décomposition des factures émises et reçues non réglées au 31 décembre 2023 et dont le terme est échu est la suivante :

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus) <sup>(1)</sup>	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>A. Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	2					611						12 275
Montant total des factures concernées TTC	34 141	68 432	11 812	- 11 129	- 642 031	- 572 915	13 280 582	5 958 822	4 644 932	60 406 538		84 290 874
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	- 0,02 %	- 0,01 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0,27 %	0,12 %	0,09 %	1,22 %		1,70 %
<b>B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	1 087						2					
Montant total des factures exclues	11 489 042						23 891					
<b>C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours Délais légaux : fin de mois 45 jours											

(1) Dont montant des factures échues envers les sociétés du Groupe L'Oréal (intra-groupe) : 769 758 euros pour les factures reçues ; 82 972 202 euros pour les factures émises, soit 99,97 % du montant total.

### 6.6.3. Chiffre d'affaires (hors taxes)

En millions d'euros				
Chiffre d'affaires	2023	2022	Variation en %	
1 <sup>er</sup> trimestre	1 823,1	1 518,5	20,06 %	
2 <sup>e</sup> trimestre	1 821,3	1 575,5	15,61 %	
3 <sup>e</sup> trimestre	1 118,8	1 525,6	- 26,66 %	
4 <sup>e</sup> trimestre	1 219,5	1 662,4	- 26,64 %	
<b>TOTAL</b>	<b>5 982,7</b>	<b>6 282,0</b>	<b>- 4,76 %</b>	

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises nettes, des ristournes accordées, ainsi que les prestations de services et les redevances de technologie. La baisse du chiffre d'affaires est principalement liée aux opérations d'apports partiels d'actifs réalisées en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## 6.7. Résultats financiers sur cinq ans

### SOCIÉTÉ L'ORÉAL (À L'EXCLUSION DE SES FILIALES)

En millions d'euros (sauf pour le résultat par action qui est en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	111,6	112,0	111,5	107,0	106,9
b) Nombre d'actions	558 117 205	559 871 580	557 672 360	535 186 562	534 725 475 <sup>(1)</sup>
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
<b>II. Résultat global des opérations effectuées</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 131,0	4 837,8	5 255,4	6 282,0	5 982,7
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	4 658,7	4 570,7	4 174,1	12 579,2	6 058,7
c) Impôts sur les bénéfices	- 82,7	- 22,8	- 1,7	- 250,4	- 164,1
d) Résultat net	4 105,8	4 158,8	3 860,5	12 343,1	3 826,3
e) Montant des bénéfices distribués	2 172,6	2 264,4	2 601,2	3 248,4	3 564,0 <sup>(2)</sup>
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,12	8,07	7,43	22,98	10,95
b) Résultat net	7,36	7,43	6,92	23,06	7,16
c) Dividende versé à chaque action	3,85	4,00	4,80	6,00	6,60 <sup>(2)</sup>
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	7 692	8 900	9 134	9 543	8 219
b) Montant de la masse salariale	692,3	804,6	860,9	945,8	879,3
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance, etc.)	346,2	408,6	415,8	430,5	428,4

(1) Le capital est composé de 534 725 475 actions de 0,2 euro à la suite de l'émission de 34 020 actions au titre du programme d'actionnariat salarié, la livraison des plans ACAS 2019 représentant 776 525 actions et l'annulation de 1 271 632 actions.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2024.

## 6.8. Titres de participation (principales variations et franchissements de seuils)

### TITRES DE PARTICIPATION

(Principales variations et franchissement de seuil > à 5 %)

En millions d'euros Libellés	31.12.2022 y compris réévaluation		Acquisitions Montant	Souscriptions Montant	Autres Montant	31.12.2023	
	Montant	%				Montant	%
Aesop UK Limited (Grande-Bretagne)	-	-	968,2			968,2	100,0
Atelier Cologne (Luxembourg)	89,2	100,0			- 0,3 <sup>(1)</sup>	88,9	100,0
Laboratoire Sanoflore	5,2	100,0			- 5,2 <sup>(2)</sup>	-	-
LOA3	90,4	100,0	0,0		- 90,4 <sup>(4)</sup>	-	-
L'Oréal Bangladesh Ltd	2,6	100,0			1,1	3,7	100,0
L'Oréal Brasil Pesquisas e Inovacao Ltda (Brésil)	287,8	90,8			- 123,2 <sup>(3)</sup>	164,6	90,8
L'Oréal Côte d'Ivoire	2,5	100,0			- 2,5 <sup>(4)</sup>	-	-
L'Oréal East Africa Ltd (Kenya)	61,3	100,0			5,3	66,6	100,0
L'Oréal France	-	-			772,5 <sup>(4)</sup>	772,5	100,0
L'Oréal Fund For Nature Regeneration	60,0	100,0		15,0		75,0	100,0
L'Oréal International Distribution	-	-			11,6 <sup>(4)</sup>	11,6	100,0
L'Oréal Pakistan Private Ltd	20,2	100,0			3,5	23,7	100,0
L'Oréal Produits de Luxe International	75,4	98,8			- 1,5	73,8	98,8
L'Oréal Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	4,3	74,6			8,7	13,0	78,2
L'Oréal Slovensko (Slovaquie)	0,2	100,0			- 0,2 <sup>(2)</sup>	-	-
L'Oréal Venezuela	27,0	100,0			- 27,0 <sup>(2)</sup>	-	-
L'Oréal West Africa (Ghana)	21,8	100,0			3,5	25,3	100,0
Luxury of Retail	0,8	100,0			- 0,8 <sup>(4)</sup>	-	-
Mugler Fashion	1,1	100,0		2,8		3,9	100,0
Nanda CO Ltd (Corée)	485,6	100,0			0,6 <sup>(1)</sup>	486,1	100,0
Sciencemd	8,0	100,0		5,0		13,0	100,0
Soproréal	0,0	99,9	0,1			0,1	100,0

(1) Actualisation de l'earn out.

(2) Cession/liquidation.

(3) Réduction ou augmentation de capital.

(4) TUP/Fusion/APA.

## 6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société L'Oréal,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Evaluation des titres de participation et immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours)

Voir les notes « 1.6 - Principes comptables - Immobilisations incorporelles », « 1.8.1 - Titres de participation », « 11 - Immobilisations incorporelles », « 13 - Immobilisations financières » et « 29 - Liste des filiales et des participations », de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation et les immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours) sont inscrits au bilan respectivement pour une valeur nette comptable de € 16,6 milliards et de € 3,6 milliards, soit 76 % du total bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est constatée si leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur nette comptable.</p> <p>Comme indiqué dans les notes 1.6 et 1.8 de l'annexe aux comptes annuels, leur valeur est examinée annuellement par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les titres de participation : de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la participation concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue ;</li> <li>pour les immobilisations incorporelles : des <i>cash-flows</i> futurs actualisés.</li> </ul> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces actifs requiert l'exercice du jugement de la direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation et des immobilisations incorporelles au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments, dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation et des immobilisations incorporelles (hors logiciels et immobilisations en cours).</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à examiner, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation, et à apprécier la qualité de ces estimations en considérant les données, les hypothèses et les calculs utilisés.</p> <p>Nous avons principalement orienté nos travaux sur les titres de participation et les immobilisations incorporelles présentant une valeur d'utilité proche de leur valeur nette comptable.</p> <p>Nous avons apprécié le caractère raisonnable des principales estimations, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la cohérence des projections de chiffre d'affaires et du taux de marge, par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier ;</li> <li>la corroboration des taux de croissance retenus avec les analyses de performance du marché cosmétique mondial, en tenant compte des spécificités des marchés locaux et des canaux de distribution dans lesquels la société opère ;</li> <li>les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs en comparant les paramètres les composant avec des références externes, en intégrant dans notre équipe des experts en évaluation.</li> </ul>

## Reconnaissance du chiffre d'affaires – estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Voir les notes « 1.1 - Principes comptables - Chiffre d'affaires » et « 2 - Chiffre d'affaires », de l'annexe aux comptes annuels

Ce risque porte sur le chiffre d'affaires réalisé par L'Oréal France, durant les six premiers mois de l'année, avant les opérations d'apports partiels d'actifs des branches d'activité Affaires Marchés France et International Distribution, réalisées au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Le chiffre d'affaires de marchandises de votre société est présenté net des retours de produits effectués auprès de la distribution et des remises et des ristournes accordées.</p> <p>Ces différentes déductions du chiffre d'affaires sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes sur la base notamment des conditions contractuelles et des données statistiques issues de l'expérience passée.</p> <p>L'évaluation du chiffre d'affaires intègre ainsi à la clôture de l'exercice, des estimations, liées aux montants portés en déduction, que nous avons considérées comme étant (i) complexes en raison de la diversité des accords contractuels et des conditions commerciales existant sur les différents marchés de la société, (ii) sensibles, le chiffre d'affaires étant un indicateur clé dans l'évaluation de la performance de la société et de sa direction et (iii) significatives au regard de leur impact dans les états financiers.</p> <p>L'évaluation des retours de produits, remises, ristournes et autres avantages accordés aux clients constitue donc un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons évalué le caractère approprié des principes comptables de votre société relatifs à la comptabilisation des retours de produits, remises, ristournes et autres avantages accordés aux clients, eu égard aux règles et principes comptables français.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place, permettant d'évaluer et de comptabiliser les éléments venant en déduction du chiffre d'affaires, notamment à la clôture, et nous avons testé, par échantillonnage, les principaux contrôles de ce dispositif.</p> <p>Nous avons, par ailleurs, réalisé des tests substantifs, afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des retours de produits et des avantages accordés aux clients. Ces tests ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les méthodes d'évaluation utilisées, en particulier, par un examen critique des hypothèses retenues, le contrôle de la permanence des méthodes et l'analyse de l'antériorité et du débouclage des provisions de l'exercice antérieur ;</li> <li>rapprocher les données statistiques issues de l'expérience passée et les conditions contractuelles aux données figurant dans les systèmes d'information dédiés à la gestion des conditions commerciales ;</li> <li>vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des écritures correspondantes (incluant l'engagement résiduel à la clôture), leur enregistrement en comptabilité et leur présentation dans les comptes annuels.</li> </ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société L'Oréal par votre assemblée générale du 29 avril 2004 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 21 avril 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 16 février 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

David Dupont-Noel

ERNST & YOUNG Audit

Céline Eydiou-Boutté